

## Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles

Numéro de dossier : 3211-02-344

### Liste par ministère ou organisme

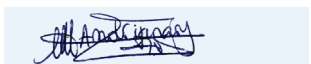
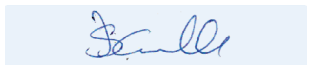
| No. | Ministères ou organismes                                                                               | Direction ou service                                                                    | Signataire                       | Date                     | Nbre pages |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------|
| 1.  | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | DRAE-09 - Côte-Nord                                                                     | Eugénie Andrianary               | 2026-06-19               | 3          |
| 2.  | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction régionale de la gestion de la faune - Côte-Nord (09)                          | Mylène Bourque                   | 2026-07-02               | 3          |
| 3.  | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques (DAICMA) | Gabriel Soumis-Dugas             | 2026-06-22               | 4          |
| 4.  | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface (DEPESS)                | Philippe Ferron                  | 2026-06-18               | 4          |
| 5.  | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction des politiques de l'atmosphère (DPA) - Bruit                                  | Hamed Chaabouni                  | 2026-06-29               | 3          |
| 6.  | Environnement Canada                                                                                   | Évaluation environnementale - région du Québec                                          | Suzie Thibodeau                  | 2026-06-30               | 3          |
| 7.  | Pêches et Océans Canada                                                                                | Programme de protection du poisson et de son habitat - région du Québec                 | Stéphanie Rioux                  | 2026-07-06               | 2          |
| 8.  | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation                                         | DR-09 - Côte-Nord                                                                       | Jean-François Guay               | 2026-07-06               | 4          |
| 9.  | Ministère des Transports et de la Mobilité durable                                                     | Direction de l'environnement - Stratégie maritime                                       | Isabel Bernier-Bourgault         | 2026-06-29               | 3          |
| 10. | Ministère de la Sécurité intérieure                                                                    | Direction générale de la prévention et de la planification                              | Carl Tremblay<br>Daniel Lapierre | 2026/06/22<br>2026/06/18 | 3          |
| 11. | Ministère de la Culture et des Communications                                                          | DR-09 - Côte-Nord                                                                       | Tommy Simon Pelletier            | 2026-06-16               | 4          |
| 12. | Ministère de la Santé et des Services sociaux                                                          | Direction de la santé environnementale, climatique et du travail                        | Koffi Banabessey                 | 2026-06-29               | 3          |
| 13. | Ministère du Conseil exécutif                                                                          | Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuits                      | Alyson Blaquièrre                | 2026-07-02               | 3          |

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs         |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction régionale des autorisations environnementales de la Côte-Nord                                        |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 - Côte-Nord                                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | 402585740                                                                                                      |                 |

## RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

| 1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                       |                                |                                                                                                                                                    |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. |                                | L'étude d'impact est recevable. Nous n'avons pas de commentaires, toutefois, nous souhaitons être informés de l'état d'avancement de la procédure. |            |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                |                                                                                                                                                    |            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Thématiques abordées :</li> <li>Référence à l'étude d'impact :</li> <li>Texte du commentaire :</li> </ul>                                                                                                                     |                                |                                                                                                                                                    |            |
| Signature(s)                                                                                                                                                                                                                                                         |                                |                                                                                                                                                    |            |
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                  | Titre                          | Signature                                                                                                                                          | Date       |
| Eugénie Andrianary                                                                                                                                                                                                                                                   | Analyste                       |                                                                | 2026/06/19 |
| Jean Sébastien Gravelle                                                                                                                                                                                                                                              | Directeur régional par intérim |                                                                | 2026/06/19 |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                                                                                                                          |                                |                                                                                                                                                    |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                |                                                                                                                                                    |            |

## 2

Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

## Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

## Clause(s) particulière(s) :

## ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

## 3

## Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

## Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

## Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs         |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction régionale de la gestion de la faune                                                                  |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 - Côte-Nord                                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Période de réalisation des travaux

Vol. 1, 4.5.1 Période et durée des travaux de dragage

Selon l'étude d'impact, les travaux de dragage auraient lieu de la mi-octobre à la fin mars, période la plus propice du point de vue environnemental, puisqu'elle se situe en dehors de la période de fréquentation prépondérante des mammifères marins dans ce secteur et respecte les périodes sensibles à la fraie de la majorité des poissons fréquentant la baie, la migration des saumons, la nidification des oiseaux et la saison touristique.

L'initiateur indique que, si le dragage est autorisé en dehors de cette période, des mesures complémentaires seront mises en place afin d'atténuer les impacts supplémentaires potentiellement générés selon ce qu'il sera exigé des autorités réglementaires.

Dans la situation où cette période ne pourrait être respectée, l'initiateur devra fournir une justification pour démontrer qu'il n'est pas possible d'éviter les périodes fauniques sensibles. De plus, il doit prévoir dès maintenant les mesures d'atténuation supplémentaires qui seraient mises en place pour limiter les impacts sur la faune et les habitats.

Signature(s)

| Nom | Titre | Signature | Date |
|-----|-------|-----------|------|
|-----|-------|-----------|------|

|                             |                      |                                                                                     |            |
|-----------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Mylène Bourque              | Biologiste           |   | 2026/07/02 |
| Charlène Lavallée           | Directrice régionale |  | 2026/07/02 |
| Clause(s) particulière(s) : |                      |                                                                                     |            |
|                             |                      |                                                                                     |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l’initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l’étude d’impact recevable? C’est-à-dire qu’elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d’expertise de votre direction, les éléments essentiels à l’analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l’étude d’impact n’est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l’analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l’addenda :

• Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature   | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |           |                                   |
|                                   |                                   |           |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs         |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction de l'analyse de l'impact des contaminants sur le milieu aquatique (DAICMA)                           |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 03 - Capitale-Nationale                                                                                        |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Caractérisation des sédiments

Programme décennal de dragage aux installations portuaires de RT-IOC (2027-2036), caractérisation sédimentaires, WSP, N/Ref. : CA0012300.1191, Annexe D.

Advenant l'éventualité où un secteur de la zone de sédiments à draguer n'ait jamais été dragué par le passé, l'initiateur devra caractériser les Tributylétains avant d'exécuter les travaux de dragage afin d'en assurer une gestion adéquate.

Signature(s)

| Nom                                 | Titre          | Signature                                                                            | Date       |
|-------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Gabriel Soumis-Dugas                | Écotoxicologue |  | 2026/06/22 |
| Antoine Caron, pour Charles Cauchon | Directeur      |  | 2026/06/22 |

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'addenda :

• Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs         |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface                                              |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | Choisissez un élément.                                                                                         |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | 3211-02-344                                                                                                    |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Suivi de la qualité des eaux souterraines – Puits d’observation

Section 3.2.14 (Volume 1)  
Section 8.3.1 (Volume 1)

À la section 3.2.14 (Volume 1), on mentionne que trois puits d’observation ont été aménagés dans l’emprise de la zone dédiée aux bassins d’assèchement des sédiments. Toutefois, aucun schéma d’aménagement (rapport de forage) n’est présenté dans les documents consultés.



Figure 1 - Extrait de la carte 3-2a du volume 1. Les cercles bleus positionnent les forages géotechniques transformés en puits d'observation.

À la section 8.3.1 (Volume 1), on mentionne que « trois puits de surveillance des eaux souterraines (piézomètres) seront aménagés à proximité des cellules » à raison d’un puits en

amont et deux puits en aval. Cette formulation suggère que les trois puits existants 25PZ-01, 25PZ-02 et 25-PZ-04 (localisés à la carte 3-2a) seront abandonnés au profit de nouvelles installations. La DEPESS aimerait nuancer ici que, d'après le cahier 3 du [Guide d'échantillonnage](#), la vocation d'un « piézomètre » se limite à la mesure de la charge hydraulique, alors qu'un puits d'observation permet, en plus, le prélèvement d'échantillons d'eau souterrains dans une section ciblée d'une formation hydrogéologique.

Recommandation de la DEPESS

Dans un premier temps, l'initiateur devrait confirmer que le réseau de suivi sera aménagé à l'aide de puits d'observation (et non de piézomètres). Dans un deuxième temps, dans l'éventualité où les puits déjà en place (25PZ-01, 25PZ-02 et 25-PZ-04) ne soient pas conservés, un nouveau plan de localisation positionnant les puits proposés devra être déposé pour approbation. Finalement, un schéma d'aménagement type des puits (existants ou proposés) devra être déposé pour consultation.

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • Thématiques abordées :         | <b>Suivi de la qualité des eaux souterraines – Paramètres de suivi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| • Référence à l'étude d'impact : | Section 3.2.14 (Volume 1)<br>Tableau 4-5 (Volume 1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| • Texte du commentaire :         | <p>La section 3.2.14 du volume 1 énumère les familles de substances analysées dans l'établissement de la teneur de fond de l'eau souterraine, soit les HP C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>, les HAP, les BTEX, les métaux et « éléments ». Après une demande de précision auprès du demandeur, la réponse obtenue stipule que les « éléments » pour l'eau souterraine sont le cadmium, le chrome total, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc.</p> <p>Au tableau 4-5 portant sur la caractérisation des sols, on mentionne que les BPC seront analysés lors de la détermination de leur niveau de contamination. Ainsi, il est envisageable que des BPC soient rencontrés dans les sols et, conséquemment, dans les eaux d'assèchement de ces sols.</p> <p><b>Recommandation de la DEPESS</b></p> <p>L'initiateur compte-t-il ajouter les BPC à la liste des substances analysées dans le cadre du suivi des eaux souterraines? L'initiateur devrait déposer un tableau synthèse comportant l'ensemble des paramètres qu'il entend analyser au réseau de puits surveillance des eaux souterraines.</p> |

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • Thématiques abordées :         | <b>Qualité des eaux souterraines – suivi qualitatif</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| • Référence à l'étude d'impact : | Section 6.2.13 (Volume 1)<br>Tableau 8-1 (Volume 1)<br>Section 6.1.2.3 de l'annexe 3-4 (Volume 2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| • Texte du commentaire :         | <p>À la section 6.2.13 (Volume 1), on peut lire :</p> <p><i>Un programme de suivi de la qualité des eaux souterraine sera mis en place; des puits d'observations situés en amont et en aval hydraulique des cellules seront échantillonnés avant et après chaque dragage afin de vérifier le respect des normes applicables à la qualité de l'eau souterraine (voir le chapitre 8).</i></p> <p>Le tableau 8-1 du chapitre 8 indique que le suivi des eaux souterraines suivra la fréquence d'échantillonnage suivante :</p> <p><i>Avant, puis été/automne pour minimum 2 ans, arrêt si aucun changement significatif</i></p> <p>À la section 6.1.2.3 de l'annexe 3-4 (Volume 2), on précise que les vitesses d'écoulement des eaux souterraines du secteur des cellules de disposition pourraient fluctuer entre 50 m/an et 252 m/an. Ainsi, un puits positionné à plus de 100 m en aval hydraulique des cellules imperméables pourrait ne détecter aucune contamination après 2 ans de suivi.</p> <p><b>Recommandation de la DEPESS</b></p> <p>Les puits de surveillance aménagés en aval hydraulique des cellules imperméables devraient être aménagés à une distance permettant la détection d'une éventuelle contamination à l'intérieur d'une période de 2 ans, sur la base de la vitesse de migration la plus faible. L'initiateur peut-il confirmer que les puits d'observation aménagés en aval hydraulique des cellules imperméables sont (seront) implantés à une distance inférieure à 100 m de celles-ci?</p> |

| Signature(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |                                                                                     |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Titre         | Signature                                                                           | Date       |
| Philippe Ferron                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Hydrogéologue |   | 2026/06/18 |
| Pierre Ladevèze                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Directeur     |  | 2026/06/23 |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |                                                                                     |            |
| La responsabilité de l'analyse des données et des conclusions qui sont tirées des études consultées demeurent entièrement à la charge du consultant et du promoteur. Le rôle des ingénieurs et géologues de la DEPESS se limite à informer l'initiateur à savoir si les règles de l'art et les principes généralement admis en hydrogéologie sont respectés dans les études qui leur sont fournies. Les ingénieurs et géologues de la DEPESS ne peuvent attester que les résultats sont bons, ou que les calculs faits sont exacts puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ni supervisés personnellement. |               |                                                                                     |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématiques abordées :

Référence à l'addenda :

Texte du commentaire :

| Signature(s)                      |                                   |           |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   |           | Choisissez une réponse            |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |           |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |           |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs         |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction des politiques de l'atmosphère                                                                       |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 03 - Capitale-Nationale                                                                                        |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | 3406                                                                                                           |                 |

## RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

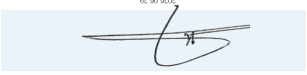
Thématiques abordées :

Référence à l'étude d'impact :

Texte du commentaire :

Climat sonore

PR3.1 - MINIÈRE RIO TINTO IOC. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 1, mai 2026  
PR3.2 - MINIÈRE RIO TINTO IOC. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 2, mai 2026  
L'initiateur du projet n'a pas déposé d'étude prédictive permettant d'évaluer les émissions sonores liées à l'activité de dragage. L'étude présentée dans l'étude d'impact porte plutôt sur les niveaux sonores actuels associés à l'exploitation du port. Celle-ci met en évidence des dépassements du seuil établi selon la Note d'instructions 98-01. L'initiateur du projet a toutefois mis en place certaines mesures d'atténuation.  
Une étude de suivi du climat sonore a été réalisée afin de valider la conformité. Toutefois, elle n'a pas été déposée au moment de la demande, puisqu'elle n'était pas encore disponible. Il est important de rappeler à l'initiateur du projet qu'il doit s'assurer du respect des normes applicables aux activités d'exploitation du port et qu'il doit nous transmettre l'étude de suivi dès qu'elle sera disponible.  
Afin de finaliser l'analyse de la recevabilité, l'initiateur du projet doit s'engager à respecter les *Lignes directrices relatives aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* (MDDELCC, 2015) pendant toute la durée des travaux de dragage.  
S'il n'est pas en mesure de respecter ces lignes directrices, il devra démontrer les raisons de cette impossibilité et préciser les mesures qui seront mises en place afin de minimiser le bruit et les nuisances sonores pour les récepteurs sensibles du secteur.  
Nous recommandons fortement qu'une étude prédictive soit réalisée afin de quantifier les émissions sonores liées à l'activité de dragage et de prévoir, au besoin, les mesures d'atténuation appropriées.

| Signature(s)                |                                          |                                                                                     |            |
|-----------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                         | Titre                                    | Signature                                                                           | Date       |
| Hamed Chabouni              | Ing. M.Sc.                               |  | 2026/06/29 |
| Michel Gélinas              | Directeur des politiques de l'atmosphère |  | 2026/06/29 |
| Clause(s) particulière(s) : |                                          |                                                                                     |            |
|                             |                                          |                                                                                     |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'addenda :

• Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| <b>Signature(s)</b>                                                                                                                                                       |                                   |                        |                                   |
| <b>Nom</b>                                                                                                                                                                | <b>Titre</b>                      | <b>Signature</b>       | <b>Date</b>                       |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| <b>Clause(s) particulière(s) :</b>                                                                                                                                        |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Environnement et Changement climatique Canada                                                                  |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction des activités de protection de l'environnement                                                       |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 06 - Montréal                                                                                                  |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

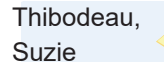
| 1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                             |
| <p><b>Référence</b><br/>WSP. 2025. RIO TINTO IOC : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de RT-IOC à Sept-Iles (2027-2036). Étude d'impact sur l'environnement. Référence WSP : CA0012300.1191. Dossier 3211-02-344.</p> <p><b>Avifaune</b><br/>L'initiateur du projet a présenté, à la section 3.3.7 de l'étude d'impact, une description de la zone d'importance pour l'avifaune, les données existantes ainsi qu'un résumé du rapport d'inventaire de l'avifaune (annexe 3-7) réalisé en 2024. Les impacts potentiels sur la faune aviaire et les mesures d'atténuation proposées sont brièvement présentés à la section 6.3.6 de l'étude d'impact.</p> <p>Dans le cadre du projet, une gestion terrestre des sédiments est prévue, comprenant notamment l'assèchement de ceux-ci dans des cellules <i>in situ</i>. L'analyse des sédiments qui seront dragués et asséchés indiquent une contamination en métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, soufre et composés organiques. Or, l'initiateur n'a pas abordé les impacts potentiels des bassins d'assèchement pouvant contenir des eaux contaminées advenant qu'ils soient fréquentés par des oiseaux migrateurs. Les mesures d'atténuation qui seraient mises en œuvre si cette situation se présentait n'ont pas non plus été identifiées et décrites.</p> <p>Concernant l'impact lié à la perte d'habitat pour la mise en place des cellules d'assèchement, l'initiateur mentionne qu'il effectuerait le déboisement et le défrichage en dehors de la période générale de nidification des oiseaux. Il mentionne également que les travaux seront <u>principalement</u> réalisés à la fin de l'été et au cours des mois d'automne. Il n'est pas clair si certains types de travaux, par exemple du terrassement ou du nivellement, pourraient être effectués durant cette période. Le cas échéant, ECCC est d'avis que de telles activités pourraient avoir des effets négatifs potentiels advenant</p> |                                                                                                                                             |

que des espèces nichant au sol soient présentes dans la zone des travaux ou à proximité.

ECCC recommande à l'initiateur de s'assurer de prendre en considération toutes les espèces d'oiseaux migrateurs pouvant être potentiellement présentes dans la zone d'étude, dans l'élaboration des mesures d'atténuation. Si certains travaux devaient être réalisés en dernier recours durant la période de nidification des oiseaux migrateurs, l'initiateur devrait prévoir et mettre en œuvre des mesures afin d'éviter que ceux-ci ne soient tués, blessés ou perturbés, de même que leurs nids et leurs œufs.

#### Recommandations

- Analyser les effets potentiels de l'exposition des oiseaux migrateurs qui pourraient fréquenter les cellules d'assèchement des sédiments contenant des eaux potentiellement contaminées;
- Identifier et détailler toutes les mesures d'évitement, d'atténuation, de surveillance et de suivi que l'initiateur s'engage à mettre en œuvre afin d'éviter ou d'amoindrir les effets du projet sur les oiseaux migrateurs et les oiseaux migrateurs en péril.

| Signature(s)                      |                                                                                                                 |                                                                                                           |            |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                               | Titre                                                                                                           | Signature                                                                                                 | Date       |
| Suzie Thibodeau                   | Coordonnatrice régionale,<br>Évaluations environnementales,<br>Environnement et Changement<br>climatique Canada | Thibodeau,<br>Suzie<br> | 2026/06/30 |
| Karine Menezes                    | Gestionnaire, Évaluations<br>environnementales,<br>Environnement et Changement<br>climatique Canada             |                         | 2026/06/30 |
| Cliquez ici pour entrer du texte. |                                                                                                                 |                                                                                                           |            |
| Cliquez ici pour entrer du texte. |                                                                                                                 |                                                                                                           |            |

2

**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

| Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement? | Choisissez une réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                                                                                                                                                |                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thématiques abordées :</li> <li>• Référence à l'addenda :</li> <li>• Texte du commentaire :</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |                        |
| Signature(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                        |
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Titre                  |
| Signature                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Date                   |

|                                    |                                   |  |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte.  | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.  | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| <b>Clause(s) particulière(s) :</b> |                                   |  |                                   |
|                                    |                                   |  |                                   |

### ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

|                                                                                                                                                                           |                                   |                  |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| <b>3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet</b>                                                                                                                  |                                   |                  |                                   |
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   |                  | Choisissez une réponse            |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                  |                                   |
| <b>Signature(s)</b>                                                                                                                                                       |                                   |                  |                                   |
| <b>Nom</b>                                                                                                                                                                | <b>Titre</b>                      | <b>Signature</b> | <b>Date</b>                       |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| <b>Clause(s) particulière(s) :</b>                                                                                                                                        |                                   |                  |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                  |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux



Le 6 juillet 2026

**Par courriel seulement**

Madame Isabelle Nault  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre référence  
3211-02-344  
Notre référence  
26-HQUE-00207

**Objet : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement – Programme décennal  
de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC à Sept-Îles  
(2027-2036)**

---

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 2 juin dernier demandant l'avis de Pêches et Océans Canada (MPO) relativement à la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet. Nous avons examiné l'ensemble de la documentation fournie à l'égard de notre champ de compétence en lien avec la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril*, le *Règlement sur les mammifères marins* et le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*.

Le MPO peut actuellement partager ses principaux constats et enjeux en lien avec le projet, soit :

***Calendrier***

Étant donné que les dates de réalisation – et les caractéristiques : emplacement, superficies, volumes – des dragages potentiels sont inconnues à l'heure actuelle, il n'est pas possible de statuer sur les mesures d'atténuation à appliquer pour l'ensemble des espèces aquatiques susceptibles d'être présentes au moment où les opérations seront réalisées. Il demeure toutefois recommandé d'éviter la réalisation des opérations à l'intérieur des périodes sensibles pour le poisson, telles que pour la fraie du hareng Atlantique ou du capelan.

***Végétation aquatique***

Les informations fournies, notamment en ce qui concerne la répartition des herbiers de zostère, commencent à dater considérablement (15 ans et plus). De nombreux événements, naturels ou non, peuvent faire en sorte que de tels herbiers ont changé d'aspect au cours du temps,

.../2

impactant ainsi l'évaluation de la sensibilité de l'habitat ainsi que les mesures d'évitement et d'atténuation à sélectionner. Une caractérisation récente est recommandée afin de mettre à jour les informations sur de tels herbiers au site de dragage et dans sa zone d'impact.

### ***Surveillance des mammifères marins***

Le MPO invite l'initiateur à considérer la présence potentielle du béluga dans le secteur des opérations afin d'appliquer les mesures d'atténuation les plus pertinentes, puisque certains individus de cette espèce en voie de disparition pourraient être présents dans la grande région de Sept-Îles tout au long de l'année. Bien que sa présence dans la baie soit relativement rare, de plus en plus d'individus, parfois en petits groupes, y ont été observés plus fréquemment au cours des dernières années, notamment pendant la saison sans glace.

Pour détecter des mammifères marins lors des opérations de dragage, il est mentionné que de la surveillance acoustique sera réalisée. Bien que cette approche soit appropriée pour détecter des espèces volubiles telles que le béluga, une telle technologie est quasi-inutile pour d'autres espèces telles que baleine noire ou rorqual bleu. La surveillance visuelle reste la plus efficace pour celles-ci.

En terminant, il est à noter que le MPO n'a reçu aucune demande d'examen pour ce projet à l'heure actuelle. Or, advenant le cas où le projet à réaliser ne répondrait pas aux exigences du [code de pratique pour le Dragage pour la navigation : entretien périodique](#), un examen de celui-ci devra être réalisé par notre équipe avant chaque dragage. Dans ce cas, des modifications aux mesures d'atténuation ou d'évitement pourront être mises en place afin de réduire au minimum les impacts des opérations.

Dans le contexte actuel, le MPO juge que la demande est recevable, même si des ajustements pourront être demandés, le cas échéant. Soyez assurée de notre entière collaboration dans le cadre des prochaines étapes d'examen du projet.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Catherine Laurian par courriel à [Catherine.Laurian@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Catherine.Laurian@dfo-mpo.gc.ca). Veuillez indiquer le numéro de référence ci-dessus lorsque vous communiquez avec le personnel responsable du Programme.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Rioux,  
Stephanie

Signature numérique  
de Rioux, Stephanie  
Date : 2026.07.06  
14:47:44 -04'00'

Stéphanie Rioux, M.Sc.

Chargée d'équipe intérimaire

Division de la protection du poisson et de son habitat - Examens réglementaires

c.c. Élyse Denis, Chargée de projet - Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques, MELCCFP

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation                                                 |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction générale du développement régional                                                                   |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 - Côte-Nord                                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                             |

- Thématiques abordées : Matière en suspension
- Référence à l'étude d'impact : Pages 235 et suivantes
- Texte du commentaire : Les opérations de dragage sont susceptibles d'entraîner une remise en suspension des sédiments, laquelle peut affecter temporairement la qualité des eaux de surface par une augmentation des concentrations de matières en suspension (MES) dans la colonne d'eau. Cette remise en suspension peut survenir à différentes étapes des travaux, notamment lors de l'impact de la benne preneuse sur le fond, de sa pénétration dans les sédiments, de sa remontée, ainsi qu'au moment du déversement des déblais dans le chaland ou de leur transbordement vers les camions-bennes.
- L'étude d'impact conclut que les effets des activités de dragage sur la qualité de l'eau seront faibles, considérant leur caractère temporaire et le fait qu'ils ne compromettent ni l'intégrité de la ressource ni la capacité du milieu à soutenir la vie aquatique.
- Toutefois, bien que des mesures d'atténuation soient proposées, la remise en suspension des sédiments demeure un phénomène inhérent aux opérations de dragage. Les mesures de mitigation permettent d'en réduire l'ampleur, sans toutefois éliminer complètement la possibilité d'une augmentation temporaire des concentrations de MES dans le milieu récepteur.
- Par ailleurs, deux entreprises de transformation et/ou d'élevage de homard, soit **Crevettes de Sept-Îles** et **Groupe UMEK**, sont situées dans la zone d'étude restreinte et exploitent des viviers alimentés directement par les eaux marines. Ces installations constituent des récepteurs sensibles dont le fonctionnement repose sur la qualité de l'eau prélevée.
- Selon les informations présentées à l'étude d'impact, la remise en suspension des sédiments pourrait s'étendre jusqu'à environ 300 m des secteurs de dragage, ce qui concorde avec les observations réalisées lors de travaux similaires en 2016 ainsi qu'avec les résultats de la modélisation de la dispersion des MES réalisée en 2024. Toutefois, l'étude ne permet pas d'apprécier adéquatement les effets potentiels de cette augmentation des concentrations de MES sur les prises d'eau

- alimentant les viviers des entreprises concernées ni de comprendre les mesures qui seraient mises en œuvre afin d'éviter ou de limiter ces effets, le cas échéant.
- Veuillez préciser l'évaluation des impacts potentiels des activités de dragage sur les prises d'eau alimentant les viviers des entreprises **Crevettes de Sept-Îles** et **Groupe UMEK**. Le cas échéant, veuillez décrire les mesures d'atténuation, de suivi ou de gestion qui seront mises en œuvre afin d'éviter ou de limiter les effets des travaux sur ces installations.

| Signature(s)                |                                                                                    |                                                                                     |                                            |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Nom                         | Titre                                                                              | Signature                                                                           | Date                                       |
| Jean-François Guay, PhD     | Aménagistes, responsable planification territoriale et évaluation environnementale |   | 2026/07/06                                 |
| Thomas St-Cyr-Leroux        | Directeur régional                                                                 |  | Cliquez ici pour entrer une date2026-07-07 |
| Clause(s) particulière(s) : |                                                                                    |                                                                                     |                                            |
|                             |                                                                                    |                                                                                     |                                            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l’initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l’étude d’impact recevable? C’est-à-dire qu’elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d’expertise de votre direction, les éléments essentiels à l’analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l’étude d’impact n’est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l’analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l’addenda :

• Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                   | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles                                                    |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                                                                              |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                                                                       |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                                                                        |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                                                                   |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                   |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)                                                                                                         |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction de l'environnement (DEnv)                                                                                                                               |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | Direction générale de la Côte-Nord (DGCN), Direction générale de la sécurité et du camionnage (DGSC) et Direction du transport et de la stratégie maritime (DTSM) |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 — Côte-Nord                                                                                                                                                    |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | 3211-02-344                                                                                                                                                       |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématiques abordées :

Objectif et justification du projet ; Identification et évaluation des impacts appréhendés.

Références à l'étude d'impact :

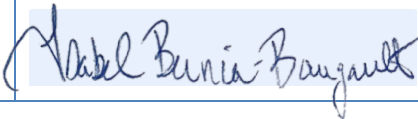
PR3.1 Étude d'impact — Volume 1 : chapitre 1.2 ; chapitre 1.3 ; chapitres 5 à 7.

Texte du commentaire :

Le passage et les manœuvres d'accostage des navires au-devant des quais n° 1 et n° 2 de Rio Tinto IOC Inc. à Sept-Îles requièrent une profondeur d'eau de -11,0 m et de -18,3 m respectivement, soit une superficie totale de 67 364 m². Au regard de la récurrence de la sédimentation sous ces installations, un dragage est requis aux dix ans, en moyenne, depuis 1969, pour le quai n° 1, tandis que pour le quai n° 2, la fréquence du dragage d'entretien requis est irrégulière, entre deux et quatre ans, selon les besoins. Le décret d'autorisation actuel expire le 31 décembre 2026.

Ce projet constitue la sixième reconduction du programme décennal de dragage. Il ressort de l'étude d'impact sur l'environnement que les mêmes méthodes de dragage habituelles (drague mécanique à benne preneuse) sont envisagées, mais qu'au lieu du rejet des sédiments en eau libre, l'option de gestion en milieu terrestre sera retenue. Cela suppose l'assèchement dans des cellules appropriées sur le site de Rio Tinto IOC Inc., suivi de leur transport par camion vers des sites de dépôts autorisés.

Signature(s)

| Nom                                                      | Titre                                    | Signature                                                                            | Date       |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Isabel Bernier-Bourgault, en remplacement de Julie Milot | Directrice, Direction de l'environnement |  | 2026/06/29 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                   |  |                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                   |  |                                   |
| Cet avis est un avis conjoint de la Direction générale de la Côte-Nord, la Direction générale de la sécurité et du camionnage et la Direction du transport et de la stratégie maritime. Bien que compilé par la Direction de l'environnement, le contenu de cet avis reste sous la responsabilité ces unités, selon leurs mandats respectifs. |                                   |  |                                   |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                   |           |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable ? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement ? | Choisissez une réponse            |           |                                   |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                   |           |                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'addenda :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                   |           |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                   |           |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                   |           |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                            |                                   |           |                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté ? | Choisissez une réponse            |           |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                            |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                               |                                   |           |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                        | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                          | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

|                                   |                                   |  |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |  |                                   |
|                                   |                                   |  |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de la Sécurité intérieure                                                                            |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Côte-Nord                           |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM)                                       |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 - Côte-Nord                                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Plan préliminaire de mesure d'urgence

L'étude d'impact ne présente pas de **plan préliminaire de mesure d'urgence** tel que décrit à la section 2.7 du document du MELCC intitulé [Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement](#)

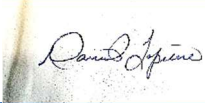
• Pour l'appréciation et la prévention des risques de sinistre

L'étude doit présenter une analyse des scénarios d'accident susceptibles de survenir, de leurs conséquences potentielles ainsi que des zones d'impact associées, lorsque requis. L'étude devra également tenir compte des aléas présents dans le milieu environnant et identifier les éléments vulnérables susceptibles d'être affectés en cas d'accident. Enfin, les mesures de prévention et de réduction des risques à la source devront être décrites afin de démontrer comment les risques seront minimisés

• Pour la préparation de la réponse aux sinistres

L'étude doit décrire les mécanismes de coordination prévus avec les autorités locales et les intervenants concernés en cas de sinistre. Elle devra également préciser comment les plans de mesures d'urgence s'arriment aux plans de sécurité civile en vigueur. Enfin, les mesures prévues pour la formation, les exercices, la communication des risques à la population et la préparation des intervenants devront être présentées.

Signature(s)

| Nom                         | Titre                             | Signature                                                                           | Date       |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Carl Tremblay               | Conseiller en sécurité civile     |  | 2026/06/22 |
| Daniel Lapierre             | Conseiller aux urgences maritimes |   | 2026/06/18 |
| Luc Bourassa                | Directeur régional                |  | 2026/06/22 |
| Clause(s) particulière(s) : |                                   |                                                                                     |            |
|                             |                                   |                                                                                     |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature   | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de la Culture et des Communications                                                                  |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord                                                      |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 - Côte-Nord                                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Patrimoine archéologique et Bâti

3.4.6 et 3.5.3

Le Ministère se questionne quant à la prise en compte des composantes culturelles dans l'étude, comme prescrit dans la directive. D'une part, aucune étude de potentiel archéologique portant sur la partie terrestre du projet ou alors sur la zone d'étude restreinte en milieu subaquatique n'a été fournie. Les quelques données présentes semblent être tirées d'une étude produite par Archéoconsultant en 2022 (non fournie), cependant nous en ignorons totalement son but, sa portée, sa couverture et même son titre (nommé « confidentiel » dans la biographie). D'autre part, la description du cadre bâti du secteur est aussi exclue de l'étude.  
Il est donc essentiel d'obtenir dès la présente étape une ou des études de potentiel archéologique produit par un archéologue professionnel couvrant autant l'aire d'étude terrestre, que celle subaquatique. De plus, si un potentiel archéologique est relevé pour l'un ou l'autre des milieux, un inventaire archéologique devra être effectué et son rapport déposé lors de l'étape de la recevabilité afin de pouvoir se positionner subséquemment sur l'acceptabilité du projet.  
De plus, il est important d'ajouter à l'étude une description qualitative et quantitative du cadre bâti présent dans l'aire à l'étude restreinte. Il est à noter que ceci ne limite pas qu'aux bâtiments, ou alors ceux possédant un statut en vertu de la législation québécoise et canadienne.  
En bref, l'essentiel des données nécessaires au Ministère pour donner son avis sur la portée et les incidences du projet est absent.

| Signature(s)                |             |                                                                                     |            |
|-----------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                         | Titre       | Signature                                                                           | Date       |
| Tommy Simon Pelletier       | Archéologue |  | 2026/06/16 |
| Marie-Claude Hamel          | Directrice  |  | 2026/06/16 |
| Clause(s) particulière(s) : |             |                                                                                     |            |
|                             |             |                                                                                     |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

| Signature(s)                      |                                   |             |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Nom                               | Titre                             | Signature   | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |             |                                   |
|                                   |                                   |             |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

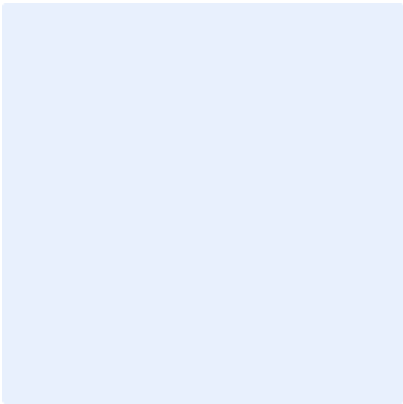
Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

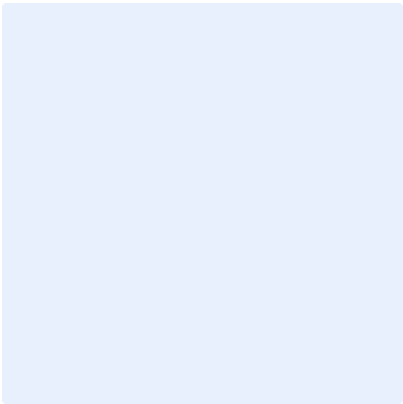
Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Titre de la figure



Titre de la figure



Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère de la Santé et des Services sociaux                                                                  |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Direction de santé publique                                                                                    |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | 09 - Côte-Nord                                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Bruit environnemental

Rapport\_EIE\_Volume 1, P. 3-31 à 3-32

En 2024, une étude acoustique portant exclusivement sur les activités du terminal ferroviaire de RT-IOC longeant la rue Retty a été réalisée à la suite de plaintes concernant le bruit formulées par des résidents du quartier adjacent au terminal. Une simulation du climat sonore a également été effectuée à partir des résultats des mesures recueillies. Toutefois, aucune modélisation des niveaux sonores associés aux opérations de dragage n'a été réalisée, ce qui ne permet pas d'évaluer la contribution de ces activités au climat sonore ambiant. Il serait donc pertinent de réaliser une telle modélisation afin de vérifier que les opérations de dragage n'entraîneront pas une augmentation des niveaux de bruit par rapport au climat sonore actuel.

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Émissions de poussières

Rapport\_EIE\_Volume 1, P. 6-10 à 6-12; Volume 2, annexe 5-1

À la section « **Assèchement des sédiments sur le site** », l'étude d'impact indique que le séchage des sédiments pourrait entraîner des émissions de poussières sous l'effet de l'érosion éolienne. Parmi les mesures d'atténuation proposées figure l'aménagement de bassins permettant de déposer les sédiments de manière à ce que leur hauteur ne dépasse pas celle des parois des cellules. Toutefois, considérant que les résidents du secteur de la rue Retty rapportent déjà des problèmes liés aux émissions de poussières rouges provenant des activités de transbordement de minerai, il serait pertinent que l'initiateur précise l'efficacité attendue de cette mesure pour limiter les émissions de poussières de sédiments et, par conséquent, réduire l'exposition des populations riveraines durant la période de séchage.

Thématiques abordées :

Référence à l'étude d'impact :

Texte du commentaire :

Nuisances olfactives

Rapport\_EIE\_Volume 1, P. 6-10

L'étude d'impact indique que la manipulation, l'entreposage, le chargement et le transport des sédiments contaminés pourraient entraîner des émissions d'odeurs associées à la présence de certains contaminants, notamment le soufre, les hydrocarbures pétroliers (C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>) et divers composés organiques. Parmi les mesures d'atténuation proposées, le promoteur prévoit de limiter l'intensité et la durée des émissions odorantes par une gestion rigoureuse des opérations de manipulation, une disposition rapide des sédiments ainsi que la réalisation des travaux à l'extérieur de la période estivale.

Toutefois, afin d'évaluer l'ampleur réelle des nuisances olfactives susceptibles d'être générées par le projet, il serait pertinent de réaliser une carte de modélisation des niveaux d'odeurs pour le milieu ambiant. Une telle analyse permettrait de mieux estimer l'exposition potentielle des populations avoisinantes et de déterminer, au besoin, des mesures d'atténuation supplémentaires afin de réduire les impacts liés aux nuisances olfactives.

Signature(s)

| Nom              | Titre                                                        | Signature                                                                             | Date       |
|------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Koffi Banabessey | Agent de planification, de programmation et de recherche     |   | 2026/06/29 |
| Rémi Simard      | Chef de service – santé au travail et santé environnementale |  | 2026/07/01 |

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématiques abordées :

Référence à l'addenda :

Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                   |                                                                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                            | Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) à Sept-Îles |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                     | Compagnie minière Rio Tinto IOC Inc.                                                                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                        | 3211-02-344                                                                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                | 2026/05/26                                                                                                     |                 |
| Présentation du projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de la minière Rio Tinto IOC (2027-2036) dans la portion est de la baie des Sept Îles |                                                                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                |                                                                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                   | Ministère du Conseil exécutif                                                                                  |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                     | Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit                                              |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                            | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                             |                 |
| Région                                                                                                                                                                   | Choisissez un élément.                                                                                         |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                      | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématiques abordées :

Référence à l'étude d'impact :

Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                       | Titre                             | Signature                                                                             | Date       |
|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Alyson Blaquière          | Conseillère                       |  | 2026/07/02 |
| Olivier Bourdages Sylvain | Cliquez ici pour entrer du texte. | <i>Olivier Bourdages Sylvain</i>                                                      | 2026/07/02 |

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l’initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l’étude d’impact recevable? C’est-à-dire qu’elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d’expertise de votre direction, les éléments essentiels à l’analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l’étude d’impact n’est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l’analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l’addenda :

• Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux